ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

méduses

Question écrite n° 56426

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les conséquences de la prolifération de méduses en mer Méditerranée. Elle lui rappelle que cette augmentation de la présence des méduses, en mer Méditerranée, pose de nombreux problèmes aux pêcheurs et baigneurs de notre littoral, en perturbant l'usage récréatif ou économique du rivage. Tout en menaçant très directement l'emploi dans les secteurs concernés, l'arrivée de méduses en masse compacte met de surcroît en danger les fermes aquacoles et perturbe le refroidissement des centrales électriques, et pourrait remettre en cause la biodiversité de la mer Méditerranée. C'est pourquoi elle aimerait connaître les dispositions qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de limiter la prolifération de méduses en mer Méditerranée.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, est appelée sur les conséquences de la prolifération de méduses en mer Méditerranée. Depuis plusieurs années, la prolifération des méduses dans les eaux françaises, aussi bien en métropole que dans les régions d'outre-mer, fait l'objet d'une surveillance et d'études concernant les impacts potentiels. Les méduses se développent au large mais les courants ou le vent peuvent les pousser vers la côte. C'est le cas notamment en région PACA où le courant nord méditerranéen qui transite le long du plateau continental vers l'Espagne et le vent de sud sont à l'origine d'épisodes de présence parfois massive de méduses sur nos côtes. En Méditerranée en particulier, des études scientifiques montrent une abondance croissante de ces espèces, dont l'origine semble plurifactorielle, comme le réchauffement climatique, les pollutions environnementales, la pêche de leurs prédateurs ou le cycle de développement du plancton dont les méduses se nourrissent. Les travaux de mise en oeuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) pour le maintien ou l'atteinte du bon état écologique des eaux marines métropolitaines contribuent à l'étude de ce sujet par le biais des thématiques sur la conservation de la diversité biologique, le maintien du réseau trophique et des populations d'espèces exploitées à des fins commerciales et la surveillance des contaminants dans le milieu. Des programmes d'observations scientifiques comme le programme JellyWatch, piloté par la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée (CIESM) et des suivis à long terme visent à comprendre et à prévoir l'apparition de ces espèces sur nos côtes. Par ailleurs, la collaboration du public dans le cadre de la science participative peut également compléter les données d'observation scientifiques et aider à trouver des solutions. Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche continuera à suivre les résultats de ces observations et travaux en cours pour mieux connaître les raisons de la prolifération des méduses et leurs impacts, dans le but de mieux prévenir les conséquences économiques, écologiques et sociales de cette prolifération.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Fabre

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE56426

Circonscription : Aude (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56426
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4454
Réponse publiée au JO le : 26 août 2014, page 7221